



CONTRIBUTION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA GIRONDE A LA REFLEXION DE PROSPECTIVE SUR BORDEAUX METROPOLE 2030

❖ *Préambule*

Axe de la réflexion : Lutte contre la **Pauvreté**, la **Précarité** et l'**Exclusion** dans le cadre de la future Métropole Communautaire à l'horizon 2030.

Méthodologie :

Constitution d'un **groupe de travail** composé de bénévoles représentatifs et membres du Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2010.

- La Présidente Départementale de l'Association
- Une représentante d'un centre de distribution du littoral
- Un représentant d'un centre de distribution intra-muros CUB
- La Responsable de la Coordination des Centres et de la Formation
- Le Responsable du « Bus du soir »
- La Responsable de l'« Accueil de Jour »
- Le Responsable de l'Insertion (3 A.C.I)
- Un représentant du Secrétariat Départemental
- Le Responsable du chantier d'insertion Jardins du Cœur

Chaque membre du groupe a pu disposer en amont des fiches pratiques transmises avec le dossier distribution, par le service de la CUB et l'ensemble des réflexions individuelles ont été examinées, travaillées et mises en commun durant une séance collective.

Un rapporteur (la Présidente) a rédigé la synthèse ci-dessous.

❖ *Synthèse*

Dans un contexte économique qui ne s'aggraverait pas (ou tout au moins qui se maintiendrait), l'agglomération bordelaise a de **nombreux atouts pour devenir une réelle capitale régionale économique et culturelle** : sa situation géographique dans le sud-ouest aux portes de l'Espagne, son port, l'estuaire de la Gironde, la proximité du littoral océanique, la viticulture, la douceur de son climat, un environnement encore protégé ...

Ces atouts devraient attirer une population active mais il est indispensable de veiller à ce que le développement de l'agglomération ne creuse encore **plus l'écart** entre les personnes insérées économiquement et socialement et les « laissés pour compte ».

Il est difficile aujourd'hui de définir la nature que revêtira la pauvreté en 2030. On peut cependant considérer que quelque soit la situation économique de l'époque, il existera un ensemble de personnes fragilisées par le manque de ressources et courant **un risque d'exclusion**. Tout comme d'ailleurs, d'autres personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou la vieillesse, certaines cumulant les difficultés telles que les personnes âgées dépendantes et aux faibles ressources.

Il s'agit bien de mettre le « **Vivre Ensemble** » et l'**Homme** au centre de la réflexion et de l'action : aucune société, au-delà des seules considérations humanitaires, ne peut en faire l'économie sans être menacée sur le plan de l'**hygiène, la santé et la sécurité publiques**. Pour « **vivre ensemble** », le premier écueil à éviter est le développement d'un centre ville élitiste, la pauvreté repoussée en périphérie aboutissant à **la création de zones de non droit** où les « faibles » ne seraient plus que dans une logique de survie.

Le développement que nous pouvons espérer pour notre agglomération ne doit pas accentuer mais **contribuer à la réduction de l'exclusion**, et ceci de **façon harmonieuse** dans toutes les communes et de **façon équilibrée** entre les deux rives. Il s'agit donc bien, à chaque fois qu'un projet s'élabore dans un quartier de veiller à ce que soit prise en compte une démarche de **solidarité** envers les démunis. Pour être efficace, la réflexion et l'action doivent être menées de façon concertée par l'ensemble des communes, évitant tout « pré carré ». Prise en compte des indicateurs locaux de pauvreté (cf l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté actuellement).

Et dans cette lutte contre l'exclusion, l'agglomération a là aussi de nombreux atouts :

- notre culture nationale de **Solidarité Humaine**,
- notre culture régionale : une population du sud-ouest particulièrement et globalement **accueillante et tolérante** envers les personnes démunies,
- un **tissu social institutionnel** actif (le Conseil Général, les divers CCAS ...)
- un **tissu associatif** dense, dynamique et complémentaire. La solidarité ne relève pas uniquement de l'Etat ; elle concerne chaque citoyen qui n'est plus alors, que consommateur, mais devient ainsi acteur dans la ville. Le réseau associatif apporte un lien social local, familial, complémentaire de l'action institutionnelle. **L'aide apportée aux associations doit être objective**, basée sur les missions et les actions réalisées, et non relever de la mode ou du sentimentalisme. Nécessité d'une définition des compétences : le principe des financements croisés pour un même projet complique les demandes de subventions sans garantir une bonne utilisation des deniers publics. La reconnaissance **de l'utilité publique** d'une association devrait générer la mise à disposition automatique de moyens (locaux, véhicules, matériels ...).

❖ **Les domaines de Solidarité**

Le logement :

La future agglomération doit poursuivre la démarche actuelle d'amélioration du cadre de vie, de destruction des grands blocs HLM où s'entassent les familles démunies et qui, concentrant toutes les difficultés sociales, ont abouti aux quartiers « **ghettos** ». Leur remplacement par des résidences à taille humaine est une évolution attendue mais il faut

veiller à ce que ces nouveaux logements de qualité soient accessibles aux plus pauvres. Chaque projet de construction ou de rénovation doit prévoir un nombre suffisant de logements sociaux qui permettront **la mixité sociale** et ceci de **façon équilibrée** sur l'ensemble de l'agglomération.

Les transports en commun :

Condition essentielle pour permettre aux démunis d'accéder à l'emploi, ils doivent être accessibles à tous et permettre une mobilité non seulement vers le centre de l'agglomération mais aussi **entre les différentes communes périphériques**.

L'aide alimentaire et l'aide à la santé :

Le secteur associatif doit pouvoir poursuivre ses actions d'aides d'urgence. L'aménagement des quartiers doit ainsi prévoir des locaux mis à disposition des associations, permettant une aide à la personne, à taille humaine, individualisée, **de proximité, diffuse** sur l'ensemble de l'agglomération.

L'accès à l'information :

Dans les quartiers, faire disparaître « **la maltraitance administrative** » des personnes démunies en leur mettant à disposition « **des guichets uniques** » d'informations sociales où elles pourront s'informer sur l'ensemble des aides qui peuvent leur être proposées.

L'accès à la culture et aux loisirs :

La lutte contre l'exclusion ne peut être uniquement curative : une volonté de développer un **volet préventif** doit être affichée dans l'évolution de l'agglomération où doivent se développer suffisamment de structures accessibles à tous et à vocation culturelle, sportive, ludique ...

L'accès à l'activité, à l'emploi :

Parallèlement au développement de l'agglomération, l'enseignement et la formation professionnelle peuvent évoluer en s'ancrant sur les réalités économiques locales. Des partenariats mieux structurés et plus étroits avec les entreprises, les chambres de commerce ... pour aboutir à une plus grande efficacité dans les actions d'insertion professionnelle.

Le retour des emplois « service » permettrait de proposer une activité au public éloigné du marché de l'emploi (personnes analphabètes par exemple) tout en redonnant de la vie dans la ville et répondant aussi à des besoins dus au vieillissement de la population.

Les plus exclus :

Enfin, quelques soient les efforts de solidarité réalisés, il faut bien envisager qu'un public particulièrement désocialisé continuera d'exister en marge de la société. Pour ce public, des réponses d'urgence doivent être déployées sur l'ensemble de l'agglomération, en évitant toujours la concentration et **priviliégiant la multiplicité de petites structures permettant un rapport à l'autre, individualisé, adapté** ... La nuit, des hébergements d'urgence apportant en toute sécurité des réponses diversifiées aux différents besoins (public restant mobile la nuit et ne demandant qu'un accueil assis de quelques heures, public demandeur d'un repos couché, couples, jeunes, personnes accompagnées d'animaux domestiques ...). Le jour, divers lieux proposant des **sanitaires, des repas, des soins, des activités** occupationnelles ... Des petites structures de relogement intermédiaire pour le public visant la sortie de la rue mais encore éloigné du logement autonome.

❖ Conclusion

L'émergence de la future métropole doit s'accompagner de **réponses et de dispositions propres à prendre en compte**, comme le seront l'économie d'énergie et la protection de l'environnement en général, **la réduction des risques d'exclusion et de précarité** d'une population « à risques » qui sera inévitablement une composante du futur tissu social. Ces réponses et ces dispositions et mesures doivent être élaborées et conçues en étroite **collaboration** avec les institutions compétentes et les associations humanitaires et reconnues comme telles, seules à même d'être les porte-parole de l'attente de ces populations afin **de réduire l'écart entre les attentes et les solutions proposées**.
Le « **Vivre Ensemble** » est le défi à relever dans les prochaines décennies.